



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 7 août 2026

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le ministre de l'Economie, des PME, de l'Energie et du Tourisme.

Le conflit au Moyen-Orient affectant la navigation dans le détroit d'Ormuz persiste et l'approvisionnement européen en gaz naturel liquéfié (GNL) est soumis à une pression croissante. En mars 2026, Monsieur le ministre avait appelé à ne pas céder à la panique et le ministère de l'Économie indiquait qu'aucune difficulté d'approvisionnement n'était alors constatée sur le territoire national.

Or, la situation paraît s'être sensiblement dégradée depuis lors. Alors que le taux moyen de remplissage des stocks de gaz de l'Union européenne s'établissait encore à 76 % début juillet 2026, il n'atteint plus que 57 % au 6 août 2026 — son niveau le plus bas depuis 2009 — soit nettement en-deçà de la moyenne des cinq dernières années, qui se situe autour de 74 %. Cette dégradation rapide est notamment attribuée aux conséquences du conflit au Moyen-Orient sur l'approvisionnement en provenance du Qatar et du Golfe.

Pour éviter des pénuries, certains États membres se retrouvent contraints de se réapprovisionner en GNL russe : au mois de juillet 2026, l'intégralité des commandes belges de GNL est reportée provenir de Moscou. Cette évolution est d'autant plus préoccupante que l'Union européenne prévoit d'interdire, à partir de l'année prochaine, toute importation de GNL russe, et que la part du gaz russe dans les importations européennes avait précisément été réduite de 45 % en 2021 à 12 % en 2025 à la suite de l'invasion de l'Ukraine. Un retour, même partiel, à un approvisionnement russe constituerait un recul significatif de cette politique de diversification et une source de vulnérabilité stratégique.

Au vu de ces éléments, je souhaite poser les questions suivantes à Monsieur le ministre :

1. Comment Monsieur le ministre évalue-t-il la dégradation rapide des stocks européens de gaz ?
2. Quelle est l'appréciation du Gouvernement quant à la sécurité de l'approvisionnement en gaz actuelle du Luxembourg ?
3. Quelle est la position du Gouvernement luxembourgeois concernant le retour de certains États membres à des achats de GNL en provenance de Russie ?
4. En janvier 2026, Monsieur le ministre indiquait qu'il était techniquement impossible de retracer physiquement l'origine du gaz circulant au sein du marché unique. Le régime d'autorisation

préalable instauré par le règlement (UE) 2026/261 permet-il désormais au Gouvernement de disposer d'une estimation plus précise de la part de gaz russe importée au Luxembourg ?

5. Quels plans de contingence le Gouvernement a-t-il élaborés, ou envisage-t-il d'élaborer, pour le Luxembourg, dans l'hypothèse d'une prolongation du conflit au Moyen-Orient et de ses répercussions sur l'approvisionnement gazier européen au cours de l'hiver 2026-2027 ?
6. Le Gouvernement envisage-t-il des mesures additionnelles de soutien aux ménages et aux entreprises en cas de nouvelle flambée des prix de l'énergie comparable à celle de 2022 ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'G. Engel', with a long horizontal stroke extending to the right.

Georges Engel
Député